

Syndicat Mixte Pour le Développement des Coteaux Des Hautes-Pyrénées Service Public d'Assainissement Non Collectif 15 Place d'Astarac-65190 TOURNAY Tél. 05 62 35 76 22 -

Email : spanc.coteaux@gmail.com

M. SMETS GUILLAUME JULIEN 3 Chemin de Pe Marti 65350 MARSEILLAN

COMMUNE DE MARSEILLAN

CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et la loi grenelle 12 du 10 juillet 2010.

Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012.

Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Code de la construction et de l'habitation (L.271-4 à L.271-6 et R.319-1 à R.319-22)

Code général des collectivités territoriales (Art 2212-2, L 2214-8, L 2224-10, L2224-12, R 2224-6, R 2224-9 et R 2224-17)

Code de la santé publique (Art L 1331-1,- L.1331-8, L 1331-11-1 et L 1331-11-1)

NB: Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent rapport est valide pour une durée de 3 ans.

Veuillez avertir nos services si changement de propriétaire au 05 62 35 76 22.



Numéro de dossier :

6246

Adresse: 3 Chemin de Pe Marti 65350 MARSEILLAN

Date de la visite : 25/02/2022

Nom du technicien : Jonathan DOMEC Coordonnées de la parcelle : A409 Référent lors du contrôle : le propriétaire

A. INFORMATIONS SUR LE TERRAIN

Terrain en pente : Oui

B. INFORMATIONS SUR LE BATI

Type de résidence : Principale

Occupation : Permanente

Nombre d'habitants permanents : 3

Date de réhabilitation ANC: 2006

Nombre de chambres : 3

Type d'habitat : Maison individuelle

C. DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

COLLECTE DES EAUX USEES:

Eaux Pluviales et Eaux Usées sont-elles collectées séparément ? Eaux Vannes et Eaux Ménagères sont-elles collectées ensemble ?

Oui Oui

DESTINATION DES EAUX USEES:

Eaux vannes : La phase de prétraitement est assurée par une fosse toutes eaux. Eaux ménagères : La phase de prétraitement est assurée par une fosse toutes eaux.







